

Carte d'identité

Année de création : 2015 (copiloté par la psychiatrie publique et l'Agglomération ; le poste de coordination a été porté au départ par la psychiatrie jusqu'en janvier 2024, date à laquelle l'Agglomération l'a récupéré)

Nombre d'habitants de l'agglomération : Plus de 90 000

Nombres de partenaires au sein du CLSM : 30 environ

Elu référent pour le CLSM : M. Bernard ROQUEPLAN, conseiller délégué à la santé

Coordinatrice : Angèle SAUGET

Réunions de pilotage/Gouvernance : COPIL en 2025 ; *Objectif :* tenir un COPIL et une Assemblée plénière chaque année.

Service de rattachement : Direction de la Cohésion sociale.

1) Bonjour Angèle, nous sommes ravis de pouvoir te rencontrer aujourd'hui pour échanger au sujet du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Vienne-Condrieu dont tu es la coordinatrice. En quelques mots, pourrais-tu nous présenter le contexte dans lequel le CLSM a été créé ?

Le CLSM est né en 2015 dans les suites du diagnostic de santé effectué dans le cadre du Plan Local de Santé (PLS). Ce dernier comprend une action spécifique « Coordination/Animation du CLSM ». Le CLSM s'inscrit également aujourd'hui dans le Contrat Local de Santé (CLS), au sein de l'axe « santé mentale ».

2) Comment fonctionne le CLSM aujourd'hui ? Quelle gouvernance a-t-il adoptée ?

Quand le poste de coordination a été confié à l'intercommunalité (Vienne-Condrieu Agglomération) en 2024, il a été nécessaire de relancer les instances de gouvernance. Le Comité de Pilotage (COPIL) s'est tenu en janvier 2025 et nous espérons pouvoir organiser prochainement la première Assemblée plénière en présence de tous les acteurs impliqués. L'objectif visé est de pouvoir organiser à terme un COPIL et une Assemblée plénière par an.

Le CLSM s'organise par ailleurs autour de Commissions thématiques ; trois sont historiques :

- La **Commission d'organisation des Semaines d'Informations en santé mentale (SISM)** qui se réunit 1x/mois. Le programme pour cette édition 2025 est déjà bien ficelé !
- La **Commission Errance** (une spécificité de notre CLSM) qui porte des maraudes 3x/semaine à Vienne ; elle réunit aussi 1x/mois les maraudeurs bénévoles et professionnels, les acteurs et partenaires de l'errance, les urgences, les services hospitaliers concernés, la psychiatrie (notamment l'Equipe de Liaison Intersectorielle Précarité Santé Mentale (E.L.I.P.S) de l'Etablissement de Santé Mentale des Portes de l'Isère (ESMPI)), les services de police ; l'équipe du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), etc. Il s'agit lors de cette commission d'échanger autour de situations de personnes en parcours de rue et des difficultés possibles d'accompagnement et de prise en charge ainsi que de partager les actualités des services. Cette commission a été repositionnée au sein du CLSM car cela faisait beaucoup de sens de porter un regard « santé mentale » sur ces situations de vie difficiles.
- La **Commission Addictions** qui se réunit 1x/trimestre, coanimée avec le CSAPA de Vienne (SAM des Alpes) pour les professionnels qui ont besoin d'échanger autour de situations cliniques et sociales.

De plus, une nouvelle **Commission Prévention du Suicide** a été créée à l'été 2024 avec le soutien de Promotion Santé, dans les suites de demandes de professionnels qui se sentaient isolés sur ces enjeux. Cette Commission se réunit aussi 1x/trimestre et est coanimée avec le Dr. Lucie Joseph, pédopsychiatre médecin cheffe de pôle à l'ESMPI.

Enfin, nous sommes en cours de création d'une cinquième Commission qui pourrait prendre la forme comme dans d'autres CLSM d'une cellule autour des situations complexes ; son expérimentation a été validée lors du COPIL en janvier. Elle était déjà dans les papiers des derniers PLS et CLS. Elle sera co-animée avec le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'Agglomération.

3) Quelle est la feuille de route qui t'a été donnée en tant que coordinatrice ? Quelles sont les grandes orientations qui animent le quotidien du CLSM ?

Après quelques mois de latence à la suite du départ de l'ancienne coordinatrice, il m'a été demandé à mon arrivée de remettre rapidement en place les commissions pour réunir les acteurs et personnes concernées. En effet, leur demande était forte autour de cet enjeu d'interconnaissance et de partage d'expériences et de

ressources. Les partenaires sont très investis sur notre territoire, c'est une chance. Le CLSM fait vraiment partie du paysage. Le COPIL en janvier était riche car il a permis de débattre autour des attentes, parfois différentes, des différents partenaires au sein du CLSM. Fournir à travers le CLSM les conditions de ces échanges et partages est au cœur de mes missions.

4) Des spécificités sur le territoire de Vienne-Condrieu ?

La spécificité réside dans le fait que le territoire de Vienne-Condrieu est à cheval sur deux départements (l'Isère et le Rhône) et dépend donc deux territoires de psychiatrie portés d'un côté par l'ESMPI (Fondation George Boissel), de l'autre par le Centre hospitalier Saint-Jean de Dieu (Fondation ARHM).

Née le 1er janvier 2018, de la fusion entre ViennAgglo et la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez, Vienne Condrieu Agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Le territoire forme une agglomération située à 30 km au sud de Lyon et compte des communes urbaines, péri-urbaines et rurales. Vienne Condrieu Agglomération possède six quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville présents sur trois communes.

5) Quelles actions phares ont été mises en place (et peut-être pérennisées) ces dernières années ? Et qu'en est-il des grands projets du CLSM pour cette année 2025 ?

Les SISM occupent chaque année une part importante de nos projets. Il pourrait être envisager d'élargir cette commission pour mettre en place des événements tout au long de l'année. Cette année, le programme des SISM va être dense ! Les partenaires du CLSM se sont investis avec enthousiasme.

L'événement « fort » de cette édition sera la pièce de théâtre « Une histoire de fou », proposée par la Compagnie *Les éclaireuses* qui aborde les enjeux de l'hospitalisation en psychiatrie (<https://cieleseclaireuses.com/>). Maxence LABOURDETTE en est l'un des acteurs, nous l'avons fait venir pour les SISM 2023 pour un seul en scène qui avait eu beaucoup de succès. Les SISM seront aussi l'occasion de présenter les œuvres des jeunes suivis par le Centre Médico-Psychologique Adolescents (CMPA) qui seront exposées dans un restaurant d'application. Sera aussi organisé un « Parcours mystère » au sein de la salle des fêtes, autour d'énigmes visant à aborder les composants et les déterminants de la santé mentale. Il y aura également une capsule temporelle proposée à la Maison des Ados (s'écrire une carte postale qui nous sera envoyée dans un an), et, répartis sur l'Agglo, des ateliers sophrologie, des ateliers « carnets créatifs : à la rencontre de ses ressources intérieures », une Fresque de la santé mentale animée au sein de la

Mission Locale, une valise à histoire disposée à la Médiathèque de Vienne autour de la santé mentale et notamment pour les petits et un Atelier « Parents-Papote : prendre soin de soi en prenant soin de son enfant » ainsi qu'une exposition "Dessine moi ton bien-être" réalisée par les habitants d'un quartier de Vienne. Au programme enfin : une journée portes ouvertes au sein d'une ferme équestre à Tupin-et-Semons ; un atelier sur les ressources numériques pour les habitants du Rhône et des podcasts réalisés par les adhérents du *Gem Main dans la main* et des usagers de l'hôpital de jour (dans lesquels ils ont interviewé des acteurs du territoire sur les liens entre santé mentale et lien social).

Cette année est aussi dédiée à l'animation de la nouvelle commission créée en 2024 sur la prévention du suicide. Elle a vraiment vocation à permettre aux acteurs pouvant être concernés par cette thématique de faire du lien, identifier un réseau, partager des outils à l'échelle du territoire.

Enfin, l'un des projets phares cette année est la mise en œuvre de la nouvelle commission en lien avec le CISP : la commission d'évaluation des situations complexes.

En parallèle, le CLSM a pu mener des actions annexes :

- Une session Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) à destination des partenaires et acteurs du Programme de Réussite Educative (PRE). Sur les 14 places disponibles pour la formation, la moitié est destinée aux personnels de l'Education nationale, l'autre aux acteurs de la jeunesse (prévention spécialisée, éducateurs, etc.). Dans la prochaine session, nous espérons également la présence de médiateurs, d'agents de bibliothèques, etc.
- La tenue d'un stand pour le CLSM lors du dernier Forum du Handicap organisé à Vienne.
- En 2024, nous avons aussi été impliqués dans la formation annuelle des professionnels de la petite enfance sur le territoire, puisque le thème était celui de la santé mentale.

6) Quels sont les financements disponibles pour le CLSM ?

Le CLSM bénéficie de subventions de la part de l'ARS pour le financement du poste de coordination. Des subventions sont également perçues pour la mise en place des actions (CCAS de Vienne, Département de l'Isère, Département du Rhône, Alpes Isère Habitat). La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de la Région de Condrieu participe au financement d'une action des SIS. Nous sommes toujours en recherche de nouveaux financeurs pour permettre la réalisation des actions prévues.

7) Et quels sont les partenaires du CLSM au quotidien ?

Nous travaillons beaucoup avec la Maison des Ados de Vienne, l'UNAFAM, le GEM Main dans la Main, l'association Prévenir, les centres sociaux, les équipes du Département, l'AFIPH, les 4 CPTS qui couvrent le territoire de l'agglomération, les associations actives dans le secteur de l'errance et de la solidarité (Secours populaire, Secours catholique, Emmaüs...), le CHRS, l'Hôpital, le CCAS de la ville de Vienne ainsi que de nombreux services de l'ESMPI.

8) Vois-tu des liens entre les projets que tu mènes et le PTSM ? Y en aurait-il selon toi à créer ou à renforcer ?

Le PTSM résonne beaucoup avec nos actions du CLSM dans sa volonté de créer du lien entre les acteurs, d'entretenir les dynamiques entre les territoires, de faire émerger de nouvelles idées. Nous avons par exemple soutenu l'exposition de la Campagne de 10 portraits sur notre territoire, ou encore fait le lien entre le GEM Main dans la Main et le Collectif isérois des personnes concernées.

9) Quelle dynamique souhaites-tu insuffler dans le CLSM à travers sa coordination ? Qu'est-ce qui finalement te guide dans la mise en œuvre de la feuille de route qui t'est confiée ?

Selon moi, ce n'est jamais une perte de temps que de revenir sur les fondamentaux de la définition de la santé mentale, s'assurer que nous bâtissons ensemble une culture commune et ouvrons des espaces d'échanges autour de la santé mentale. Nous prenons toujours un temps, comme par exemple lors du dernier COPIL, pour revenir sur ces bases ; elles sont essentielles pour avancer ensemble et lutter contre les stigmatisations qui touchent encore trop souvent la santé mentale. C'est très important pour moi de me dire que je participe à cela en animant le CLSM, en assurant ce fil rouge de la vigilance autour de la santé mentale. La santé mentale n'est pas un gros mot ! En 2025, le CLSM devrait se porter aussi davantage vers le Rhône, notamment à travers le lien avec le CH Saint-Jean de Dieu qui est en train de se construire. Une première étape !

10) Comment peut-on faire si l'on souhaite joindre le CLSM ?

Pour contacter le CLSM : envoyer un email à clsm@vienne-condrieu-agglomeration.fr.
